

 [EXPERTS SOLUTIONS FRANCE : Présentation | LinkedIn](#)

 experts-solutions-france.fr

 [Workplace](#)

 [@ExpertsFrance](#)

 [Experts Solutions France - YouTube](#)



EXPERTS[®]
SOLUTIONS

L'Alliance de Compétences Durables

S.M.A.R.T

Synergie-Morale-Ambition-Résilience-Tolérance



L'HISTOIRE

A l'époque, la stratégie de notre entreprise, en tant que premier fabricant **Français** en mobilier de bureau, consistait à se positionner sur une offre globale, en matière d'immobilier d'entreprise, depuis la conception jusqu'aux multiples facettes de l'aménagement intérieur des espaces de travail.

Ce faisant, nous décidons de constituer un réseau actif et de « réseauter » sur l'ensemble de la région Midi Pyrénées.

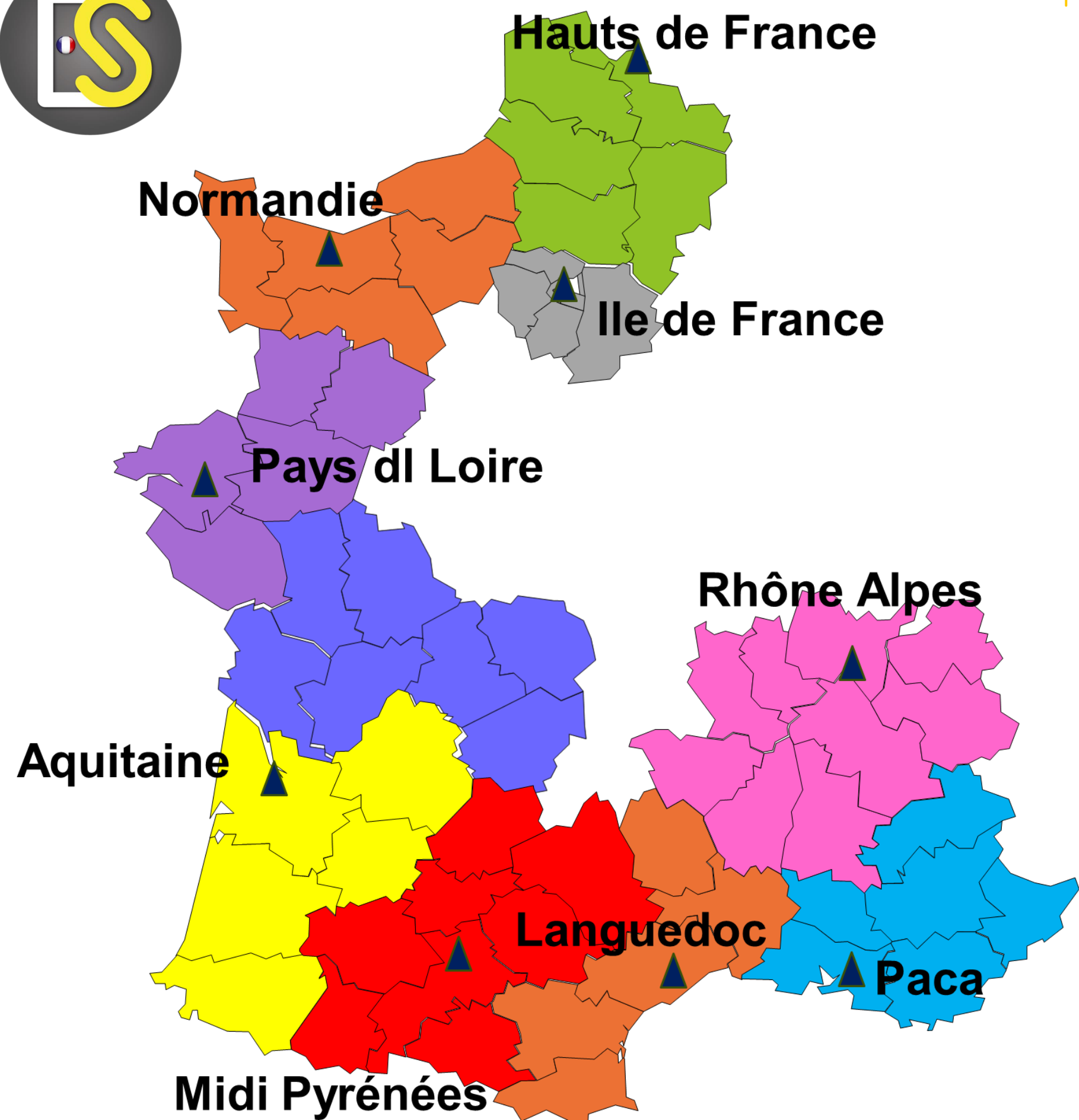
Deux solutions:

- **intégrer** un réseau existant...
- **créer** le nôtre , ce que nous faisons, Eelco Ruitter & moi, en **Septembre 2012** sur une réflexion simple: mettre en commun nos contacts et les rassembler autour d'une table pour créer un nouveau réseau fort, autonome, convivial et efficace, à notre image.

Les premières entreprises à rejoindre le groupement sur **Toulouse**, furent , **Triaxe, Demeco, GSE, Ricoh, Hydro Flor, ...** où nous retrouvons de nombreuses sociétés qui sont aujourd'hui au cœur **d'Experts Solutions France**

En Mars **2019**, je décide de professionnaliser cette *Alliance* et propose à nos Experts de **Toulouse** d'y adhérer au **02/02/2020**, A suivi, la création de l'*Alliance* à **Bordeaux** et à **Montpellier**, puis **Marseille** en Mars **2020**, **Nantes** en Septembre **2020**, **Lyon** en Septembre **2021**, **Paris et Lille** En sept **2023** et en **2024** en **Normandie**.

Nous exportons notre concept en **Espagne** et ouvrons nos MeetUp en **fevrier 2023** à **Barcelone**, puis **Madrid** en **Sept 2023**



Nos Experts en 2024

sur Nantes, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Lyon, Paris, Caen & Lille:



« Seul on va plus vite , ensemble on va plus loin ! » proverbe africain



> Son but:

| En interne

- Stimuler l'innovation
- Renforcer les liens professionnels
- Favoriser La polycompétence
- Créer un écosystème
- Accompagner le développement du business

| En externe

- Contribuer au rayonnement régional
- Être force de proposition et de cooptation
- Prescrire de façon naturelle les adhérents de l'Alliance
- Proposer & accompagner un client ou un prospect avec des acteurs reconnus
- Valoriser & mutualiser nos compétences



L'ADN DE L'ALLIANCE

Notre *Alliance* d'entreprises compétentes et durables est constitué de TPE, de PME et de grands groupes, fortement ancrés localement dans le tertiaire, sur le même créneau ,
l'environnement, la qualité de vie au travail.

NOTRE VISION

Notre *Alliance* permet, en fédérant les énergies, de conquérir des marchés qui n'auraient pas été accessibles seul et acquérir un leadership inspirant.

Il est **Professionnel & Friendly.**

En bref, Il regroupe :
des entreprises en réseau,
une activité BtoB dominante,
des coopérations entre Experts,
... Sur un Territoire de proximité



LES FONDATIONS

Notre *Alliance* a la vocation de créer de la synergie à travers 4 piliers :



1 – La Proximité

Les entreprises doivent être proches géographiquement pour permettre l'existence d'externalités positives comme le partage d'informations business locales.



2 – Les liaisons

Elles doivent poursuivre un objectif commun qui les unissent et les animent, satisfaire, en tant qu'experts, aux demandes d'un marché régional de proximité complexe.



3 – Les Interconnexions

Afin d'obtenir des livrables pertinents, il faut impérativement travailler avec un niveau important de relations et de liaisons.



4 – la tribu

Il doit y avoir un nombre suffisant de participants présents pour que les interconnexions aient un impact significatif sur la performance.



NOS VALEURS & CROYANCES

SMART

#Synergie

La mise en commun de moyens, qui se renforcent entre eux, pour aboutir à un même but.

#Morale

De nos règles, considérées comme bonnes de façon absolue, en découle une conception éthique du groupe.

#Ambition

Formuler une vision est un point de départ de la dynamique du groupe, et nous permet d'obtenir une stratégie de mobilisation efficace et un leadership naturel.

#Résilience

Être capable de résister face à l'adversité, être en mesure de s'adapter aux changements et à l'incertitude, et apprendre de ses échecs.

#Tolérance

Chacun est traité avec respect. Cela consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente.



CHARTRE

1. Fédérer l'équipe, **sans concurrence**, autour du développement de business
2. Donner des **informations** transversales pertinentes et fiables
3. Poster, commenter & liker, hebdomadairement sur « **My Workplace** » & « **Google Drive** »
4. Cultiver un sentiment de **confiance**, de **confidentialité** et de **convivialité** entre les membres
5. Tenir ses **engagements** auprès des Experts Adhérents
6. Renforcer notre *Alliance* en proposant de **nouveaux membres**
7. Accueillir l'*Alliance* dans ses locaux, présenter **son entreprise** ou ses nouveautés
8. Partager & liker les posts de chaque **Expert** sur LinkedIn afin d'accroître leur visibilité
9. Respecter les modalités d'inscription et ou de désinscription aux « **MeetUp** »*
10. Impulser un **présentiel** fort et permanent. **Être ponctuel**

« Créer la différence qui fait la différence ! »



PROMESSES ANNUELLES



11 *Meetup*, 11 compte rendus & 10 « *Work@fé* » par an



Un *animateur* engagé, un *Community Manager* efficace et des *ambassadeurs* missionnés



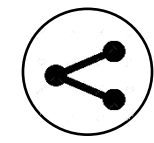
Une Landing Page disponible sur Internet [Accueil - Experts Solutions \(experts-solutions-france.fr\)](http://experts-solutions-france.fr)



Un réseau social *My Workplace* à disposition [EXPERTS SOLUTIONS FRANCE - Workplace](https://www.experts-solutions-france.fr/workplace)



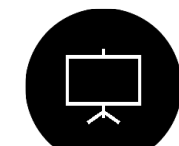
Accès à la compilation des informations et à la volumétrie des affaires sur *Google Drive*



Visibilité sur les réseaux, *LinkedIn, twitter, YouTube:*

[EXPERTS SOLUTIONS FRANCE : Présentation | LinkedIn](#) & [Experts Solutions France \(@ExpertsFrance\) / Twitter](#)

[Experts Solutions France - YouTube](#)



Présentation PDF « *Experts Solutions* »



Co-organisation et/ou coparticipation à un *salon**



Mise en place, à travers les « MeetUp », *d'Atelier*, à la demande des Experts

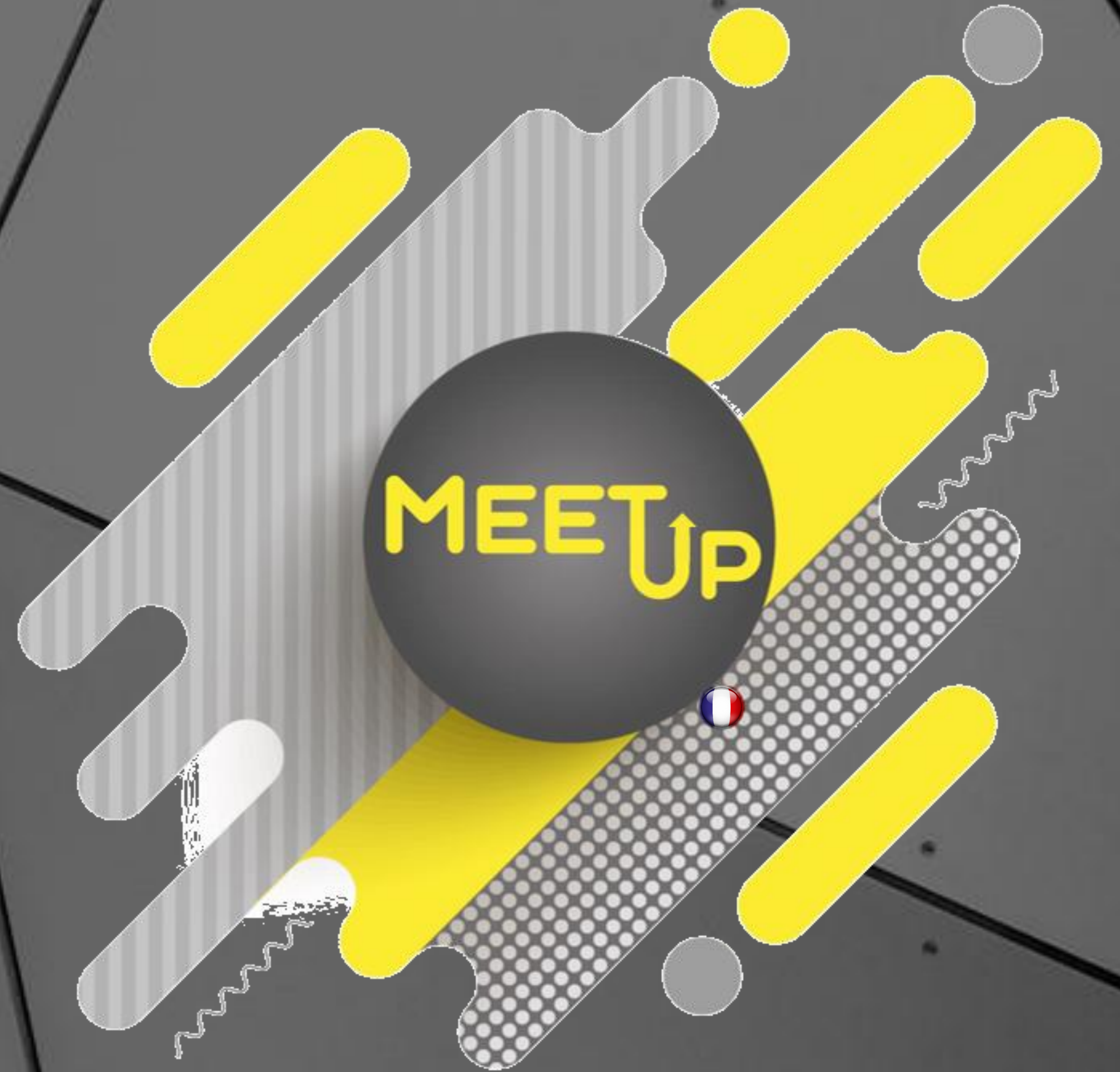


Organisation d'un *moment « Chill »** de l'été .

*en sus de l'adhésion.



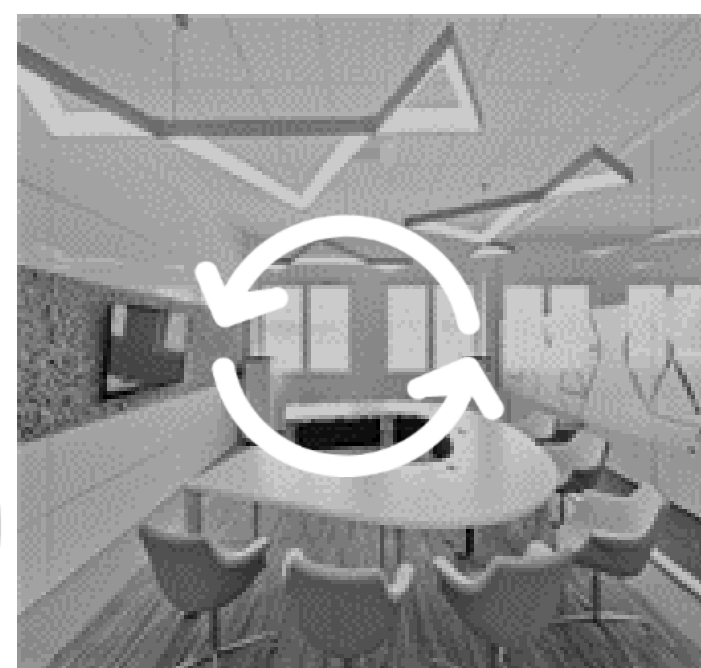
Format de Meetup
Experts Solutions f.



Sommaire



□ **Accueil** : 5mn



Tour de table

□ 10mn



Présentation
entreprise

□ 20 mn



Atelier Experts/
Info ES

□ 15mn



Echanges
business/projets/CA

□ 90mn



Agenda/
Evènements

□ 10mn

□ **fermeture du cercle** : 5mn





Atelier Experts

NEWS





RITUEL

Séquence de demandes et de ciblages

- ✓ Comptes cibles
- ✓ Coordonnées clients
- ✓ Rdv projets en binôme
- ✓ Cooptation pour Rdv déporté:
- ✓ Déjeuner en face à face:

- ✓ Clients
- ✓ Prospects

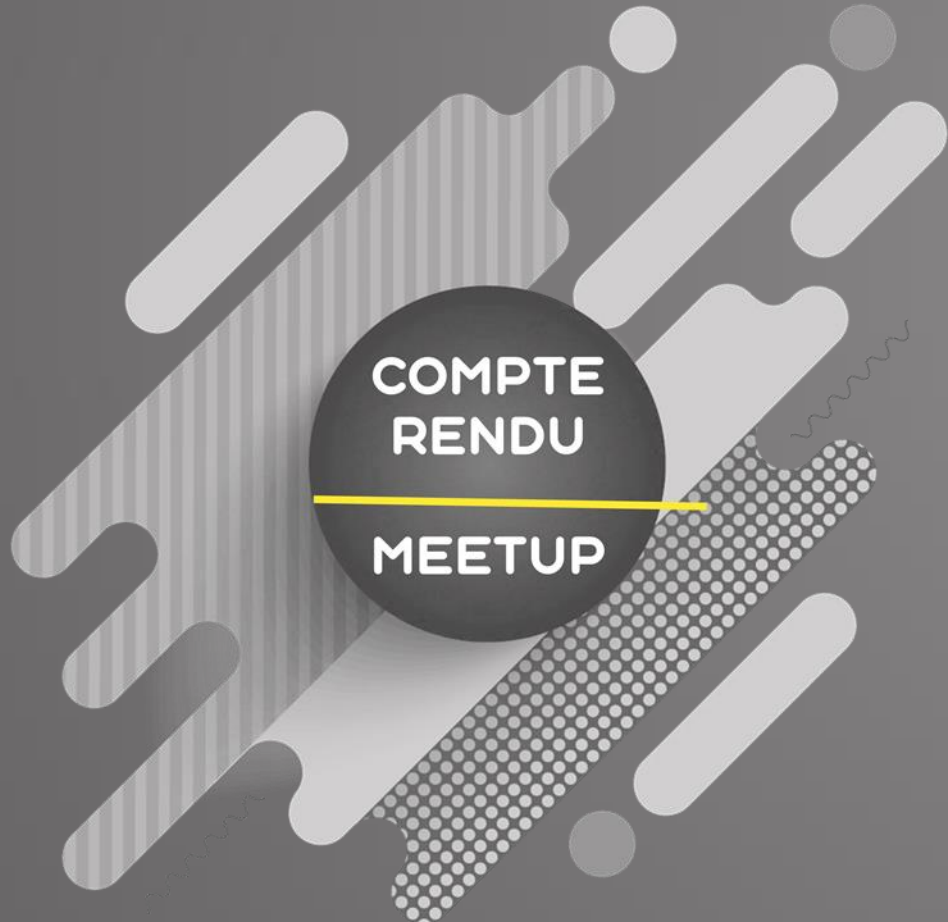
- ✓ Vcard

- ✓ Agenda

- ✓ Mail

- ✓ Rdv





Echanges business/projets



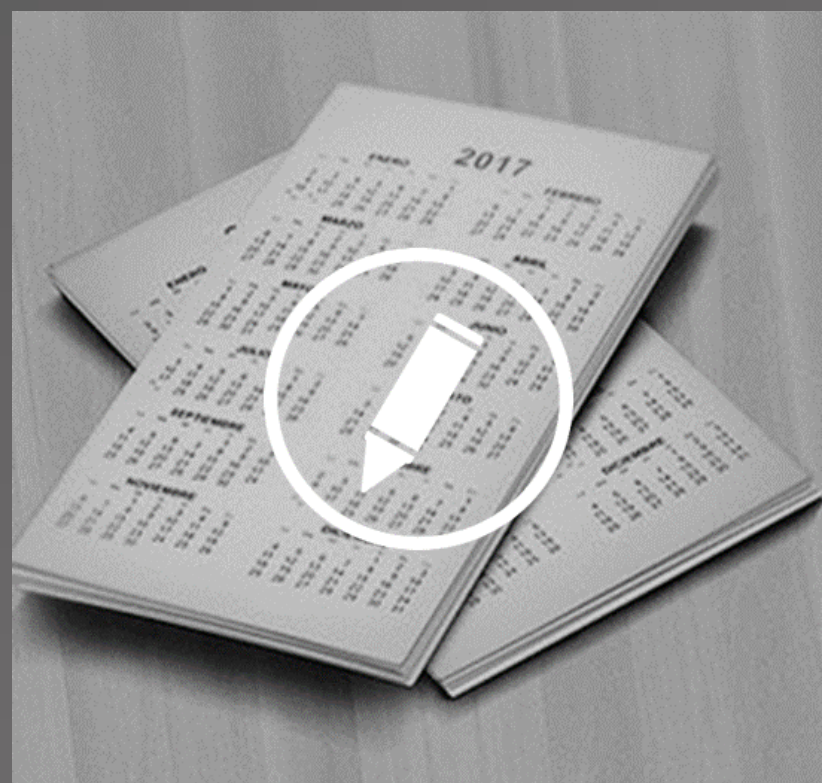


RITUEL

Séquence Projets à chaque « **MeetUp** », suivi d'un compte rendu

- Avec quelle entreprise et la volumétrie ?
 - Interne & externe
- Best practice et infos sur *My Workplace* ?
 - Photos et/ou reportages réalisés à partager
 - Informations Explore, First Eco, Lettre M...
- Compilation sur le *Google DRIVE* par départements
 - Projets ,noms, coordonnées, commentaires, délais...





Agenda

Dates & évènements **2024**

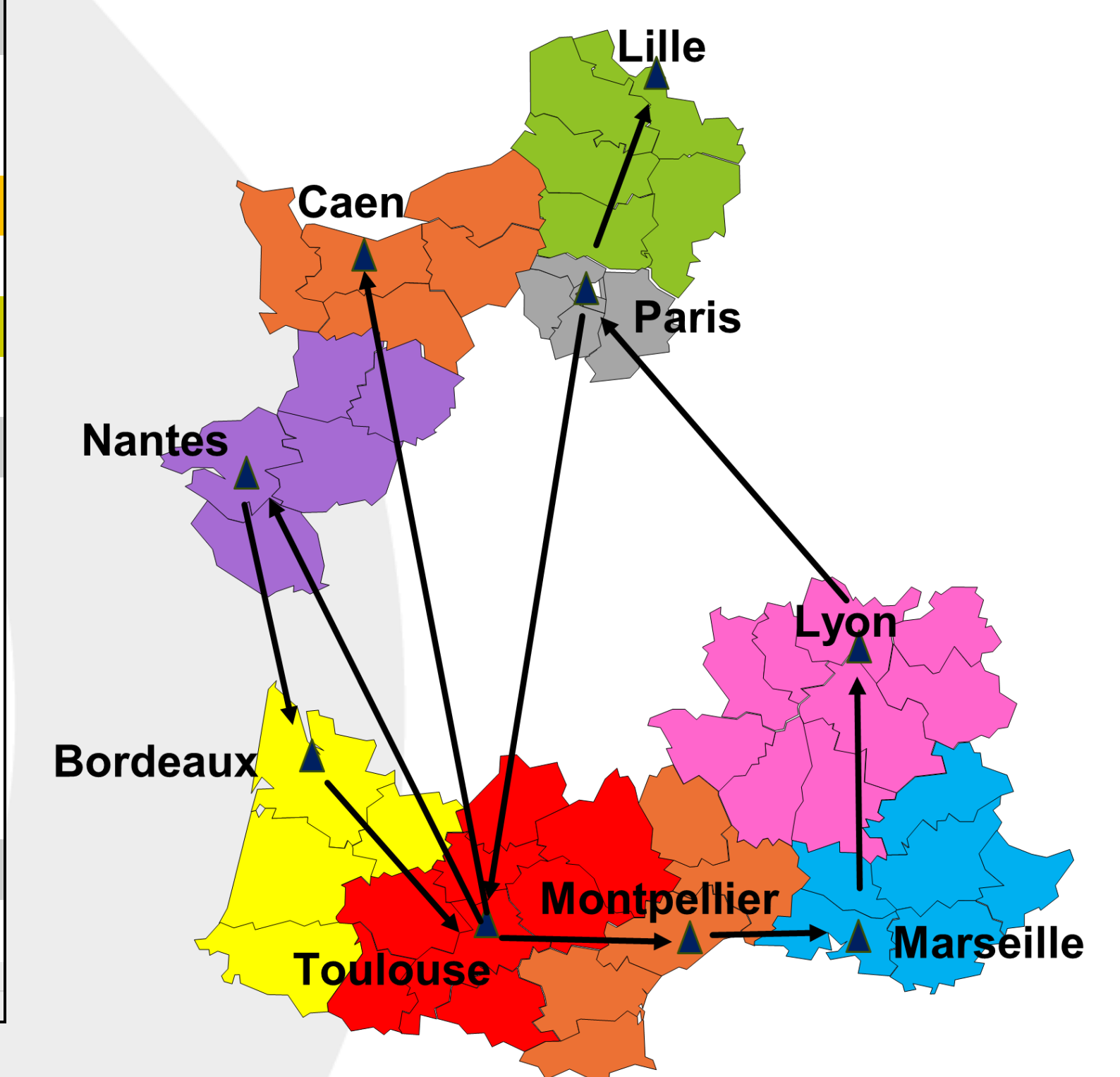


AGENDA 2025

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN							
MER	1	1-364 JOUR DE L'AN	SAM	1	32-333 Ella	SAM	1	60-305 Aubin	MAR	1	MEETUP MARSEILLE	JEU	1	121-244 FÊTE DU TRAVAIL	D	1	152-213 Justin
JEU	2	2-363 Basile	D	2	33-332 Prés. du Seigneur	D	2	61-304 Ch.le Bon	MER	2	MEETUP LYON	MER	2	122-243 Boris	LUN	2	153-212 Blandine
VEN	3	3-362 Geneviève	LUN	3	34-331 Blaise	LUN	3	62-303 Guénolé	JEU	3	MEETUP PARIS	JEU	3	123-242 Phil.,Jacq.	MAR	3	MEETUP MARSEILLE
SAM	4	4-361 Odilon	MAR	4	35-330 Véronique	MAR	4	63-302 Mardi Gras	VEN	4	MEETUP LILLE	D	4	124-241 Sylvain	MER	4	MEETUP LYON
D	5	5-360 Épiphanie	MER	5	MEETUP TOULOUSE	MER	5	MEETUP TOULOUSE	SAM	5	95-270 Irène	LUN	5	125-240 Judith	JEU	5	MEETUP PARIS
LUN	6	6-359 Méline	JEU	6	MEETUP NANTES	JEU	6	MEETUP NANTES	D	6	96-269 Marcellin	MAR	6	126-239 Prudence	VEN	6	MEETUP LILLE
MAR	7	MEETUP MARSEILLE	VEN	7	MEETUP BORDEAUX	VEN	7	MEETUP BORDEAUX	LUN	7	97-268 J-B. de la Salle	MER	7	127-238 Gisèle	SAM	7	158-207 Gilbert
MER	8	MEETUP LYON	SAM	8	39-326 Jacqueline	SAM	8	67-298 Jean de Dieu	MAR	8	98-267 Julie	JEU	8	128-237 VICTOIRE 1945	D	8	159-206 PENTECÔTE
JEU	9	MEETUP PARIS	D	9	40-325 Apolline	D	9	68-297 Carême	MER	9	MEETUP TOULOUSE	VEN	9	129-236 Pacôme	LUN	9	160-205 L. PENTECÔTE
VEN	10	MEETUP LILLE	LUN	10	41-324 Arnaud	LUN	10	69-296 Vivien	JEU	10	MEETUP NANTES / NORMANDIE	SAM	10	130-235 Solange	MAR	10	161-204 Landry
SAM	11	11-354 Paulin	MAR	11	MEETUP MARSEILLE	MAR	11	MEETUP MARSEILLE	VEN	11	MEETUP BORDEAUX	D	11	131-234 Estelle	MER	11	MEETUP TOULOUSE
D	12	12-353 Tatiana	MER	12	MEETUP LYON	MER	12	MEETUP LYON	SAM	12	102-263 Jules	LUN	12	132-233 Achille	JEU	12	MEETUP NANTES / NORMANDIE
LUN	13	13-352 Yvette	JEU	13	MEETUP PARIS / NORMANDIE	JEU	13	MEETUP PARIS / NORMANDIE	D	13	103-262 RAMEAUX	MAR	13	MEETUP MARSEILLE	VEN	13	MEETUP BORDEAUX
MAR	14	14-351 Nina	VEN	14	MEETUP LILLE	VEN	14	MEETUP LILLE	LUN	14	104-261 Maxime	MER	14	MEETUP LYON	SAM	14	165-200 Elisée
MER	15	MEETUP TOULOUSE	SAM	15	46-319 Claude	SAM	15	74-291 Louise	MAR	15	WKF MARSEILLE WKF LYON	JEU	15	MEETUP PARIS / NORMANDIE	D	15	166-199 Fête des Pères
JEU	16	MEETUP NANTES / NORMANDIE	D	16	47-318 Julienne	D	16	75-290 Bénédicte	MER	16	MEETUP MONTPELLIER	VEN	16	MEETUP LILLE	LUN	16	167-198 J. F. Régis
VEN	17	MEETUP BORDEAUX	LUN	17	48-317 Alexis	LUN	17	76-289 Patrice	JEU	17	WKF PARIS	SAM	17	137-228 Pascal	MAR	17	168-197 Hervé
SAM	18	18-347 Prisca	MAR	18	49-316 Bernadette	MAR	18	77-288 Cyrille	VEN	18	WKF LILLE	D	18	138-227 Eric	MER	18	MEETUP MONTPELLIER
D	19	19-346 Marius	MER	19	MEETUP MONTPELLIER	MER	19	MEETUP MONTPELLIER	SAM	19	109-256 Emma	LUN	19	139-226 Yves	JEU	19	170-195 Romuald
LUN	20	20-345 Sébastien	JEU	20	51-314 Aimée	JEU	20	79-286 PRINTEMPS	D	20	110-255 PÂQUES	MAR	20	140-225 Bernardin	VEN	20	WKF NANTES TOULOUSE NANTES BORDEAUX
MAR	21	WKF MARSEILLE	VEN	21	WKF NANTES TOULOUSE NANTES BORDEAUX	VEN	21	WKF NANTES TOULOUSE NANTES BORDEAUX	LUN	21	111-254 L. DE PÂQUES	MER	21	MEETUP TOULOUSE	SAM	21	172-193 ÉTÉ
MER	22	WKF LYON MEETUP MONTPELLIER	SAM	22	53-312 Isabelle	SAM	22	81-284 Léa	MAR	22	112-253 Alexandre	JEU	22	MEETUP NANTES	D	22	173-192 Fête-Dieu
JEU	23	WKF PARIS	D	23	54-311 Lazare	D	23	82-283 Victorien	MER	23	113-252 Georges	VEN	23	MEETUP BORDEAUX	LUN	23	174-191 Audrey
VEN	24	WKF LILLE	LUN	24	55-310 Modeste	LUN	24	83-282 Cath. de Suède	JEU	24	114-251 Fidèle	SAM	24	144-221 Donatien	MAR	24	WKF MARSEILLE Jean-Baptiste
SAM	25	25-340 Conv.de Paul	MAR	25	WKF MARSEILLE	MAR	25	WORKPLACE EXPO PARIS	VEN	25	WKF NANTES TOULOUSE NANTES BORDEAUX	D	25	145-220 Fête des Mères	MER	25	WKF LYON Prosper
D	26	26-339 Paule	MER	26	WKF LYON	MER	26	WORKPLACE EXPO PARIS	SAM	26	116-249 Alida	LUN	26	146-219 Bérenger	JEU	26	WKF PARIS Anthelme
LUN	27	27-338 Angèle	JEU	27	WKF PARIS	JEU	27	WORKPLACE EXPO PARIS	D	27	117-248 Zita	MAR	27	147-218 Augustin	VEN	27	WKF LILLE Fernand
MAR	28	28-337 Th. d'Aquin	VEN	28	WKF LILLE	VEN	28	WKF PARIS LYON MARSEILLE LILLE	LUN	28	118-247 Valérie	MER	28	MEETUP MONTPELLIER	SAM	28	179-186 Irénée
MER	29	29-336 Gildas				SAM	29	88-277 Gwladys	MAR	29	119-246 Cath. de Siègne	JEU	29	149-216 ASCENSION	D	29	180-185 Pierre-Paul
JEU	30	30-335 Martine				D	30	89-276 Amédée +1h	MER	30	120-245 Robert	VEN	30	179-186 Irénée	LUN	30	181-184 Martial
VEN	31	WKF NANTES TOULOUSE NANTES BORDEAUX	LUN	31	90-275 Benjamin	LUN	31	90-275 Benjamin	SAM	31	151-214 Visitation						

Les régions couvertes:

- Midi Pyrénées
- Aquitaine
- Languedoc
- Pays de la Loire
- Paca
- Rhône Alpes
- Haut de France
- Ile de France
- Normandie



■ ZONE A: Académies: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
■ ZONE B: Académies: Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
■ ZONE C: Académies: Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles



Tarifs & GC



Tarif 2025 France

TARIF 2025 France	Auto-Entreprise Profession Libérale	TPE* PME ETI	Nbre de remplaçant de la société (hors filiale)
Ile de France	900€ HT /an	1350€ HT* /an	1/2
PROVINCE			
Une région	700€ HT /an	1050€ HT* /an	1/2
Deuxième région	+550€ HT /an	+850€ HT* /an	1/2
+ chaque région supp	550€ HT /an	850€ HT* /an	1/2
Profil supplémentaire sur Workplace <input type="checkbox"/> 50 € HT* (60,00TTC)			



EXPERTS SOLUTIONS FRANCE - CONDITIONS GÉNÉRALES

JANVIER 2022

Article 1 - Principes généraux – Application des conditions générales de prestations de services – Irresponsabilité des conditions générales

1.1 La société EXPERTS SOLUTIONS FRANCE propose à ses clients professionnels des prestations de services.

Les présentes conditions générales de prestations de services (ci-après dénommées « Conditions Générales » ou « CG ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société EXPERTS SOLUTIONS FRANCE (ci-après « **ES** » ou le « Prestataire ») fournit aux clients professionnels (ci-après le « Client »), ses prestations de services (ci-après les « Prestations de services » ou les « Services ») définies ci-après (article 1).

1.2 Conformément à la réglementation en vigueur, ces CG sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de souscrire aux Services proposés par ES.

1.3 Elles s'appliquent sans restriction ni réserve aux Services réalisés par **ES** auprès des Clients, et ce quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.

Toute souscription aux Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CG.

1.4 Les renseignements figurant sur le site internet, les réseaux sociaux, les catalogues, les plaquettes commerciales, les publicités ou les grilles tarifaires d'**ES** sont données à titre indicatif et sont révisables à tout moment par **ES** qui est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

1.5 **ES** se réserve le droit d'établir des conditions de vente particulières en dérogeant à certaines clauses des présentes CG, notamment via la conclusion d'un contrat de prestations de services, en fonction des négociations menées avec le Client.

Article 2 - Acceptation des CG par le Client

En souscrivant aux Services proposés par **ES**, les présentes CG sont expressément agréées et acceptées par le Client qui reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce à se prévaloir de tout document contradictoire.

Article 3 - Présentation des Services

Les Services fournis par **ES** dans le cadre de l'adhésion à l'Alliance ES.F sont détaillés dans le bulletin d'adhésion signé par le Client.

Article 4 - Souscription aux Services

4.1 Le Client souscrit aux Services proposés par **ES** en signant le bulletin d'adhésion aux Services remis par **ES**.

4.2 Dès réception par **ES** du bulletin d'adhésion signé par le Client, l'adhésion aux Services prend effet.

Article 5 - Modification/annulation de la souscription

5.1 A compter de la signature par le Client du bulletin d'adhésion, la souscription aux Services ne peut plus être modifiée ou annulée par le Client, sauf accord express et écrit d'**ES**.

5.2 Le Client peut toutefois, en cours d'exécution du contrat, solliciter d'**ES** un objet de département(s) supplémentaire(s) sous la réserve que son métier ne soit pas représenté dans le(s) département(s) concerné(s).

Article 6 - Tarifs

6.1 Les Services sont fournis au Client aux tarifs d'**ES** mentionnés sur le bulletin d'adhésion ou sur la grille tarifaire d'**ES** en vigueur au jour de la reconduction tacite le cas échéant.

6.2 Les tarifs sont mentionnés nets et hors taxes.

6.3 En cas de modification des tarifs, le Client en sera informé par **ES** par tout moyen de communication écrite, au plus tard trois (3) mois avant le terme de

Le Client s'interdit ainsi de divulguer, directement ou indirectement, toute information, connaissance ou donnée, à laquelle il aurait pu avoir accès dans le cadre de son adhésion à l'Alliance **ES** à moins que lesdites informations, connaissances ou données ne soient tombées dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

L'engagement de confidentialité du Client est un élément essentiel pour **ES** ayant conditionné son adhésion aux Services.

En cas de violation de cet engagement de confidentialité, **ES** pourra décider de mettre un terme au contrat de manière unilatérale et sans préavis, et sans que le Client ne puisse prétendre au remboursement du prix de l'adhésion pour la période restant à courir jusqu'à son terme.

10.4 Le Client sera tenu par cet engagement de confidentialité pendant toute la durée de la relation contractuelle avec **ES** et cinq (5) ans après son terme.

10.5 En outre, au terme de la relation contractuelle, le Client devra restituer à **ES** ou à l'adhésion concerné, ou le cas échéant détruire, l'ensemble des documents contenant des informations dont il a eu connaissance ou communication dans le cadre de son adhésion à l'Alliance ES.F. En aucun cas, une copie de ces documents ne pourra être conservée par le Client.

10.6 **ES** ne saurait être tenu pour responsable en cas de violation de cet engagement de confidentialité par l'un des adhérents à l'Alliance ES.F susceptible de porter atteinte aux intérêts du Client.

Article 11 - Responsabilité

11.1 Dans le cadre de l'exécution des Services, **ES** n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

11.2 La responsabilité d'**ES** ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée d'**ES** et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

11.3 Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer **ES** par écrit, de l'existence des vices, dommages, intervenus lors de la réalisation ou fourniture des Services dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur découverte.

11.4 En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité d'**ES** serait retenue, celle-ci serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

Article 12 - Assurances

Chacune des parties à la relation contractuelle déclare être assurée auprès d'une compagnie d'assurance solvabilité adéquate pour toutes les conséquences dommageables des actes dont elle pourrait être tenue responsable au titre de l'exécution des Services.

Article 13 - Durée

13.1 Les Services souscrits par le Client auprès d'**ES** le sont pour une durée déterminée d'un (1) an à compter de la date de souscription matérialisée par la signature du bulletin d'adhésion.

13.2 A l'expiration du terme, le contrat sera ensuite reconduit tacitement pour une nouvelle période d'un (1) an, à défaut de dénonciation par les Parties concernées, le client et/ou **ES** en adressant à l'autre Partie une lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard deux (2) mois avant la date anniversaire du contrat.

13.3 Résiliation anticipée

Elle pourra être appliquée de manière anticipée au contrat, par **ES** en cas de violation par le Client des dispositions des articles 8, 9 et 10 des présentes CG (engagements du client et confidentialité) et ce par notification adressée par tout moyen de communication écrite au Client par **ES**. En cette hypothèse, l'intégralité du prix de l'adhésion aux Services pour la période en cours sera due à **ES** et le Client ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de l'adhésion pour la période restant à courir jusqu'à son terme.

Article 14 - Propriété intellectuelle

14.1 **ES** reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle pouvant exister sur les supports, documents, concepts, méthodes, **ES**, réalisés et mis à disposition du Client par **ES** dans le cadre de l'exécution des Services.

14.2 Le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation desdits supports, documents, concepts, méthodes, **ES**, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'**ES** qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 15 - Données personnelles

15.1 Données à caractère personnel traitées

Dans le cadre de l'exécution des Services et de leurs suites, **ES** est susceptible de collecter et de traiter les données à caractère personnel :

- **ES** Client (lorsque celui-ci est une personne physique) et des membres de son personnel,
- **ES** représentants légaux et des membres du personnel du Client si ce dernier est une personne morale,
- **ES** clients du Client,

à savoir :

- nom,
- prénom,
- adresse électronique professionnelle,
- adresse postale professionnelle,
- numéros de téléphone (fixe et mobile) professionnels.

ES s'engage à ne pas collecter et traiter d'autres données à caractère personnel et à supprimer sans délai toute donnée à caractère personnel n'entrant pas dans la liste mentionnée ci-dessus.

15.2 Engagements du Client concernant les personnes objet du traitement

Le Client s'engage à informer les personnes dont il communique les données à caractère personnel à **ES** dans le cadre de sa relation contractuelle avec **ES** du fait que leurs données peuvent être traitées par **ES** et, plus généralement, du contenu du présent article.

Le Client autorise expressément **ES** à collecter et traiter les données à caractère personnel listées ci-dessus; déclare avoir informé ses représentants légaux et salariés personnes physiques concernés ce traitement et garanti que ces derniers ont donné leur consentement à cette collecte et ce traitement et s'engage à ne pas communiquer à **ES** des données autres que celles listées plus haut.

15.3 Responsable du traitement

A toutes fins utiles, il est précisé que le responsable du traitement au sens de la législation applicable est la société **ES**.

15.4 Base juridique du traitement

La base juridique de ces traitements est l'intérêt légitime de **ES** à assurer la bonne exécution des Services.

ES interdit expressément, par principe, d'utiliser les données à caractère personnel qui lui sont transmises ou dont elle a connaissance à l'occasion de l'exécution des Services à des fins autres que celles mentionnées plus haut.

15.5 Engagements d'**ES**

ES s'engage à :

- Traiter les données à caractère personnel de manière licite, loyale et transparente,
- Collecter les données à caractère personnel pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités,
- S'assurer que les données à caractère personnel sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- S'assurer que les données à caractère personnel sont exactes et tenues à jour;

15.6 Conservation des données

Les données à caractère personnel seront conservées par **ES** pendant une durée de cinq (5) années courant à compter de la date de fin des Services.

15.7 Transferts/communication des données

Afin d'assurer le traitement efficace et la sécurité des données à caractère personnel qu'elle traite, **ES** peut les communiquer à des sous-traitants, notamment en matière de gestion informatique ou de suivi de sa comptabilité.



01/2022

Dans des circonstances particulières, **ESF** peut communiquer les dites données à d'autres tiers, notamment du fait de la loi et/ou d'une requête des autorités publiques, afin de protéger les droits d'ESF ou en cas de restructuration ou création de fonds de commerce ou d'une branche d'activité d'ESF impliquant l'objet du contrat.

Le Client est informé que les données à caractère personnel ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

15.8 Stockage des données

ESF stockera les données à caractère personnel qui lui sont communiquées par le Client sur des serveurs situés dans l'Union européenne pendant la durée nécessaire au respect de ses obligations et à la sauvegarde de ses droits et ses intérêts, en prenant en compte notamment les périodes de prescription civile, fiscale et pénale applicables, les recommandations de la CNIL, les exigences réglementaires applicables et les normes de l'industrie.

15.9 Droits des personnes

En application des dispositions réglementaires et légales en vigueur, les personnes physiques dont les données à caractère personnel sont traitées par **ESF** dans le cadre du contrat disposent du droit de demander à **ESF** l'accès, la rectification et/ou l'effacement de leurs données à caractère personnel, de demander une limitation du traitement de leurs données à caractère personnel, de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel par **ESF** et du droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel.

Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, une requête doit être adressée à **ESF** à l'adresse mail suivante : contact@es-france.fr.

La société **ESF** informe également le Client que les personnes concernées bénéficient du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) directement sur le site internet de la CNIL.

Article 16 – Droit à l'image

16.1 Le Client autorise expressément **ESF** à utiliser et exploiter son image ou celle de ses représentants au sein du Cluster et ses autres attributs de la personnalité (voix notamment) dans le cadre de sa communication auprès du public aux fins de promotion et de publicité des activités d'ESF et à l'Alliance ESF.

16.2 Le Client s'engage à informer toute personne qui pourrait le représenter au sein de l'Alliance **ESF** de la possibilité que son image soit captée et utilisée ultérieurement conformément aux stipulations des présentes CG et il s'engage également à obtenir son autorisation à l'utilisation de son droit à l'image conformément aux stipulations des présentes CG.

16.3 Le Client autorise ainsi **ESF** à utiliser et exploiter son image et ses autres attributs de la personnalité (voix notamment) par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication et notamment sur les supports suivants : sa documentation institutionnelle, commerciale, et publicitaire, ainsi que sur son Site Internet et ses réseaux sociaux.

16.4 Cette autorisation est consentie à **ESF** pour le monde entier pour la durée de la relation contractuelle et pour une durée de deux (2) ans après la fin de la relation contractuelle.

16.5 La présente autorisation d'exploitation par le Client de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Le Client renonce en conséquence à réclamer à **ESF** une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

Article 17 - Références commerciales

17.1 Sauf stipulation expresse contraire, le Client autorise **ESF** à le citer à titre de référence dans l'ensemble de sa documentation institutionnelle, commerciale, et publicitaire, ainsi que sur son Site Internet et ses réseaux sociaux en utilisant notamment la dénomination sociale du Client ainsi que les noms, prénoms

17.2 **ESF** se réserve le droit d'utiliser les Services réalisés pour le Client, notamment au travers de photographies, de reportages photos de réalisations et de best practice au sein de l'Alliance ESF, dans le cadre de sa politique de communication et de promotion, notamment sur son Site Internet ou ses réseaux sociaux, ce dans le respect de la confidentialité des éléments d'identité et des coordonnées remis par le Client à l'occasion de la souscription aux Services.

Article 18 - Force majeure

18.1 **ESF** ne pourra pas être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution des Services découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

18.2 En cas de survenance d'un tel événement, **ESF** s'engage à informer sans délai le Client de son impossibilité à exécuter les Services.

La suspension de ses obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou de pénalités de retard.

18.3 **ESF** s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le cas de force majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré cette situation de force majeure.

Article 19 - Modification des CG

19.1 **ESF** peut modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

19.2 Dans le cas où une telle modification serait rendue nécessaire par l'entrée en vigueur d'une disposition législative ou réglementaire nouvelle impérative, le Client en sera informé dans les meilleurs délais par tout moyen écrit.

En dehors de ce cas particulier, les Conditions Générales applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la souscription ou à la date de reconduction tacite des Services par le Client.

Article 20 - Absence de renonciation

Le fait qu'ESF ne se prévale pas à un instant donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CG ne peut être interprété comme valant renonciation d'ESF à ses prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites dispositions.

Article 21 - Droit applicable – Juridiction compétente

21.1 De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français.

21.2 TOUTS LES LITIGES AUXQUELS LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE.

Grille tarifaire 2022 :

TARIF 2025 France	Auto-Entreprise Profession Libérale	TPE* PME ETI	Nbre de remplaçant de la société (hors filiale)
Ile de France	900€ HT /an	1350€ HT* /an	1/2
PROVINCE			
Une région	700€ HT /an	1050€ HT* /an	1/2
Deuxième région	+550€ HT /an	+850€ HT* /an	1/2
+ chaque région supp	550€ HT /an	850€ HT* /an	1/2
Profil supplémentaire sur Workplace ☐ 50 € HT* (60,00TTC			

SIGNATURE (obligatoire de la part du client) :

A : le : .../.../...

Tampon



AVIS ES

Depuis plus de 4 ans je fais partie des Experts Solutions à Toulouse et Bordeaux.

C'est toujours un plaisir de retrouver les autres sociétés aux différents évènements afin d'échanger sur les projets.

Fait marquant, il n'y a pas de rétention d'information, chaque sujet évoqué mène à des contacts qualifiés grâce aux répertoires de tous les membres : du bonheur pour nous en tant que chasseurs de projets !



Florent Bonassies
Conseiller Technique Sud-Ouest
T. 06 40 84 31 37
93 rue du Lac - 31670 Labège



0 800 000 620 Service & appel gratuits

Experts Solutions me permet un développement encore plus poussé de mon réseau professionnel. J'apprécie la bonne ambiance de notre groupe parisien, l'émulation créée par ce groupe et surtout instaurée par notre animateur hors pair et l'approche très opérationnel des Meetups.

Cordialement,

Gayathri PEPILIYA

PEPILIYA

39 allée des Tilleuls – 92150 SURESNES



L'alliance est un vrai plus pour des personnes en recherche d'un réseau professionnel tertiaire.

Sans concurrence au sein d'une même région, elle permet des échanges en toute confiance et transparence, le tout dans la bonne humeur.

Belle soirée à toi

Xavier FILLLOL

Chargé d'affaires - Sud Ouest

NOWY STYL GROUP

M: +33 (0)6 38 48 46 21

E: xavier.fillol@nowystyl.com





« si vous cherchez un réseau qui allie convivialité et professionnalisme, les EXPERTS sont fait pour vous ! De l'échange, de l'entraide, des partenaires, des amies, quoi de mieux ?! »

Alexandre Lesclauze
Regional Sales Manager



Bachmann S.A.R.L.
24, rue Chauchat · 75009 Paris
Mobile + 33 7 88 89 08 71
alexandre.lesclauze@bachmann.com · <https://www.bachmann.com>

Le groupe Experts Solutions m'a permis de créer des liens forts avec différents acteurs de la région travaillant dans le même domaine que moi.

Il nous permet d'augmenter nos chances de travailler sur un projet grâce à l'échange d'informations qualitatives.

Ce que j'adore aussi, c'est le fait que nous nous faisons travailler entre nous au sein du groupe, nous nous faisons entièrement confiance ce qui nous permet de mener des projets à plusieurs et de pouvoir recommander des membres de notre groupe à nos clients lorsqu'il recherche un acteur spécifique.

Depuis que je suis chez Experts Solutions, mon chiffre d'affaires et ma notoriété ont considérablement augmenté, ainsi que ma crédibilité auprès de mes clients car cela m'a permis de faire partie de gros projets dans la région !

Chloé RICARD

Designer Végétal · Décoration Florale Ricard

06 83 57 79 81 decofloralericard@gmail.com

133 Avenue Clot Bey, Marseille decofloralericard.com



« Experts Solutions, c'est un vrai réseau de professionnels. La qualité des membres permet des échanges simples et fluides et de gagner en efficacité sur nos dossiers »



Olivier ACQUAVIVA
Business Development Manager
AURA et Bourgogne Franche-Comté





Les ES permettent les échanges d'expériences et des bonnes pratiques. Plus qu'un réseau, cette alliance permet de conquérir un vaste territoire tout en regroupant des entreprises en synergie. Les ES apportent une agilité, une dynamique et une réelle valeur ajoutée aux adhérents.



**MANGANELLI
TECHNOLOGY**

Hannah Baudry
Ingénieure commerciale

+33 6 32 64 40 10

+33 6 32 64 40 10



Experts solutions est un club où il y a des échanges entre professionnels qui répond à toutes mes attentes (échange, demande de contact, projet...) mais également c'est un club humain où la bienveillance à un sens

Belle journée



VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

Gilles Lucas
Conseiller Technique Sud-Ouest

T. 06 88 86 13 39
93 rue du Lac - 31670 Labège

0 800 000 620 Service & appel gratuits



« C'est un rdv business pertinent plein de bienveillance et d'échanges que j'attends avec impatience chaque mois ! »

Estelle CATHERINE - Responsable Commercial Prescription Sud-Est

Tél : +33 6 37 01 69 41 / ecatherine@myo.fr

Plateforme e-Brochure : [Calaméo - HOYEZ \(calameo.com\)](https://calameo.com)



myo





« Une équipe de professionnels au service du BtoB...le tout dans une ambiance chaleureuse »



Gregory MOREL
Directeur d'Agence , Commercial Transfert

gregory.morel@demeco-entreprises.com

MOBILE 06 40 09 06 38
111 Impasse de Toulouse
31150 BRUGUIERES
Standard : 05 61 67 03 23



« L'Alliance EXPERTS SOLUTIONS FRANCE incarne la collaboration au sens noble du terme. Leur engagement envers l'échange des informations, des savoirs et des projets autour du FM est exemplaire. En tant que partenaire, Algam Enterprise et ses équipes a bénéficié de l'expertise de ses membres et de leur dévouement sans faille. »

Philippe AGUS
BUSINESS DEVELOPMENT DIRECTOR



+33 2 40 18 37 00
+33 7 88 80 75 42
philippe.agus@algam.net
20 rue Bouvier
75011 Paris, France



www.algamentprise.fr





**PARTAGEONS
NOS BONNES
IDÉES!**

**BE A
STARTER!**

Experts Solutions f.



Franck Attaix



06 10 14 94 90



Franck@es-france.fr



[Franck ATTAIX | LinkedIn](#)



[Franck Attaix \(@FAttaix\) / Twitter](#)